

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Décision modificative 1/2022 - Budget Bois et Forêt

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois juin deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
GUILLERMET Maria pouvoir à Madame Karine LIEVIN
MARIN Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

La séance est ouverte en présence de 23 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET BOIS ET FORET** afin de régulariser la vente groupée du 31 mai 2021, enregistrée en octobre 2021 par l'ONF, contrat établi avec l'entreprise Bois du Dauphiné en 2021 et vente reportée en mars 2022.

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
673 - 67	Charges exceptionnelles – Titres annulés	+ 3 500,00	
773 - 77	Produits exceptionnels – Mandats annulés		+ 350,00
7022 - 70	Produits des services, domaine et ventes diverses		+ 3 150,00
	Total de la section de FONCTIONNEMENT	+ 3 500,00	+ 3 500,00

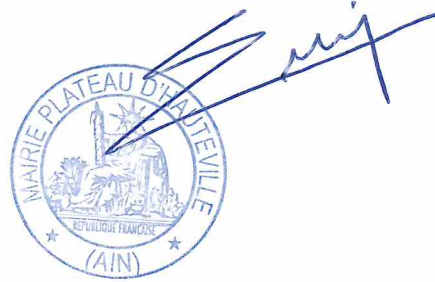
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220629-DE-2022-099-DE
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022